

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Partenariat Carsat Auvergne et OPPBTP ■

28 octobre 2019

## Prévention des chutes de hauteur

Lundi 28 octobre au Siège de la Carsat Auvergne, Jean-Pierre Mazel et Ingrid Cerda, respectivement Président et Directrice par intérim de la Carsat Auvergne ainsi que Catherine Devidal, Directrice de l'agence OPPBTP Aura prolongent leur partenariat pour 4 ans par la signature d'une convention de partenariat.

### La prévention, un levier de performance pour les entreprises

Pour poursuivre et amplifier leur action conjointe en faveur de la prévention des chutes de hauteur, l'OPPBT et la Carsat Auvergne renouvellent pour 4 ans leur convention de partenariat. Cette signature est la déclinaison au niveau local du renouvellement de ce partenariat national de l'OPPBT et de la Cnam (Assurance Maladie - Risques professionnels). Ce partenariat demeure plus que jamais nécessaire pour accompagner les entreprises du BTP et les maîtres d'ouvrage à **identifier et maîtriser le risque de chute de hauteur**.

### En Auvergne, une complémentarité des actions et des équipes

Malgré des progrès notables depuis la première convention signée en 2014, au niveau national **les chutes de hauteur demeurent la première cause d'accidents graves et mortels dans le secteur du bâtiment et des travaux publics** avec près du quart des décès, la deuxième cause d'accidents graves et la troisième cause d'accidents avec arrêt.

Catherine Devidal, Directrice de l'agence OPPBT Aura, souligne "*cette nouvelle convention s'oriente vers une **complémentarité des actions et des équipes** des deux organismes*". Et d'ajouter "*il y a encore trop d'accidents mortels dus aux chutes de hauteur*." Jean-Pierre Mazel, président de la Carsat Auvergne, se félicite aujourd'hui de constater qu'il y a une **réelle avancée** quant à la **préparation et la tenue des chantiers** : "*la sécurité est présente*", indique-t-il. Ingrid Cerda, directrice par intérim de la Carsat poursuit "*grâce à ce renouvellement de partenariat, nous allons pouvoir renforcer nos actions*".

Tous rappellent que la prévention entre et doit entrer dans une démarche globale : c'est un véritable levier de performance de l'entreprise. Ce partenariat permet de relancer la démarche, d'inscrire les messages dans la durée pour que chaque entreprise adhère à cette culture de prévention.

Cette nouvelle convention s'appuie sur les retours d'expérience de la première campagne. Les cibles sont complémentaires et spécifiques aux deux organismes : les actions de la Carsat seront concentrées sur les maîtres d'ouvrage et celles de l'OPPBT sur ses entreprises cibles.

### Une première mobilisation réussie sur l'ensemble du territoire

La première convention conclue en 2014 entre l'OPPBT et la Cnam a démontré toute l'utilité d'une mobilisation conjointe. Les diagnostics effectués avec les chefs d'entreprises et sur les chantiers ont fait ressortir deux priorités d'actions liées aux équipements et permettant d'intégrer la prévention au quotidien. Pour progresser, les entreprises doivent travailler à mettre à disposition des protections collectives en adéquation avec les spécificités du chantier par achat ou par location et procéder aux contrôles périodiques. Au terme de l'accompagnement des entreprises, un second diagnostic a été effectué afin d'évaluer précisément l'amélioration des pratiques des entreprises. L'analyse des évaluations met en lumière une évolution encourageante d'environ 20% de la note entre le diagnostic de départ et celui de fin.

**Cnam** : Caisse nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés - **Carsat** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail - **OPPBT** : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

Contact presse :

Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 82 08 – 06 72 36 36 92/06 63 01 02 58 - ✉ [nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr](mailto:nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr)  
[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr), rubrique Espace Presse